Image not found or type unknown

Travaux inachever suite redressement judiciaire

Par **nesis**, le **23/03/2011** à **21:22**

Bonjour,
l'entrepreneur qui rennove mon appartement est en redressement judiciaire et est injoignable et bien sur il à toucher de l'argent pour ces travaux qui n'ont pas été fait, quel recourt j'ai pour, soit que les travaux soit finis, soit être remboursé ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés